

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 20 DECEMBRE 2023

03- Objet : PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2023-2028 – PHASE 2 – ARRET POUR TRANSMISSION AUX SERVICES DE L'ETAT

N° Ordre : DE-117-2023

Rapporteur : Jean Louis Molinié, vice-président à la Transition énergétique et à l'Habitat

Nomenclature : 8.5 Politique de la ville, habitat, logement

L'an deux mille vingt-trois, le 20 décembre à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Feugarolles, après convocation régulière du Président du 13 décembre 2023, et sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Valérie TONIN et M. Michel DAUNES

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIÉ

Calignac : Mme Stéphanie DAVID

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fieux : M. Joël AREVALILLO

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ÉCHÉVÉRIA

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : MM Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIÈRES

Le Frechou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : -

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mme Dominique BOTTÉON et MM Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABÉRA

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Alain POLO

Nérac : Mmes Ana-Paula BES, Edith BUSQUET et Evelyne CASEROTTO, MM Serge ARNAUNÉ, Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Marc GELLY, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE

Pompiéy : M. Jean-Pierre SUAREZ

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pe Saint Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Thierry PLANTÉ

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrilles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (4) :

Lavardac : Mme Isabelle SALIS à M. Ludovic BIASOTTO,

Nérac : Mme Laurence BERTHOUMIEU à M. Serge ARNAUNÉ, Mme Stéphanie GARBAY à M. Frédéric

AR Prefecture

047-200068948-20231220-DE_117_2023-DE
Reçu le 26/12/2023

SANCHEZ et Mme Mélanie SERRES-SOLANO à M. Nicolas LACOMBE

Membres absents non excusés (3) :

Lavardac : M. Georges BARBARA

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Nérac : M. Patrick GOLFIER

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIÉ a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 45

Votants : 49

Absents : 7

- Dont « pour » : 49

- Dont suppléé : 0

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 4

- Dont abstention : 0

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu les statuts d'Albret Communauté ;

Vu la compétence Logement et cadre de vie – Opération d'amélioration de l'habitat ;

Vu la délibération n° DE-177-2019 du 26 décembre 2019, portant élaboration du Programme Local de l'Habitat de l'Albret ;

Vu la commission Habitat en date du 7 mars 2023, lors de laquelle le Programme Local de l'Habitat a été présenté ;

Vu la délibération n° DE-074-2023 du 28 juin 2023 portant mise en œuvre d'une concertation associant les habitants et les associations locales du 10 juillet 2023 au 31 août 2023 ;

Vu la délibération n° DE-088-2023 du 20 septembre 2023 portant arrêt du PLH pour concertation des communes ;

Vu le comité de pilotage des partenaires du Programme Local de l'Habitat en date du 26 janvier 2023 ;

Le PLH est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat (parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, des populations spécifiques) ;

Le PLH définit pour une durée d'au moins 6 ans les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergements, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements ;

À l'issue d'un diagnostic détaillé de la situation existante, le PLH précise, notamment, un programme de 14 actions réparties en 6 orientations, ainsi qu'une maquette financière ;

L'étude pré-opérationnelle à la mise en place de dispositifs programmés de l'habitat sur le territoire de l'Albret définira les actions et opérations de renouvellement urbain ;

La concertation de la population s'est déroulée du 31 juillet 2023 au 31 août 2023 et n'a appelé aucune remarque portant sur le PLH ;

Le délai de deux mois au cours duquel les communes pouvaient faire connaître leur avis étant arrivé à son terme le 29 novembre 2023 ;

Aucune remarques ou avis défavorable concernant le projet de PLH n'ayant été transmis par les communes ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité

- ▶ **De tirer le bilan de la consultation des communes sur** le Programme Local de l'Habitat comme suit : pas d'observation ni modification du projet,
- ▶ **D'arrêter** le Programme Local de l'Habitat joint en annexe,
- ▶ **D'autoriser** Monsieur le Président à transmettre ce Programme Local de l'Habitat aux services de l'Etat pour avis.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Alain Lorenzelli,
Président



Jean-Louis Molinié
Secrétaire de séance



Publication le : 26 DEC 2023